

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO À TOUS LES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ

Niagara Reinforcement Limited Partnership a déposé une requête en vue d'augmenter le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son réseau de transport d'électricité en Ontario.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Niagara Reinforcement Limited Partnership a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver sa proposition de revenu pour 2020 et d'augmenter les tarifs applicables au transport au 1^{er} janvier 2020, afin de recouvrer le revenu proposé. Si la demande est approuvée telle que déposée, la facture mensuelle des clients résidentiels et des clients utilisant les services généraux types augmenterait de la manière suivante :

	2020
Conséquence sur la facture mensuelle des clients résidentiels (consommant 750 kWh par mois)	0,06 \$
Conséquence sur la facture mensuelle des clients utilisant les services généraux et dont la demande est inférieure à 50 kW (consommant 2 000 kWh par mois)	0,13 \$

L'augmentation de la facture tient compte de la demande de Niagara Reinforcement Limited Partnership de recouvrer auprès des contribuables les frais prudemment engagés pour l'exploitation des installations de transport pour la période allant de septembre 2019 à décembre 2019.

Niagara Reinforcement Limited Partnership a également demandé à la Commission d'approuver un mécanisme de tarification visant à fixer son revenu pour chaque année de la période allant de 2021 à 2024. Le mécanisme de tarification proposé repose sur un rajustement mécanique annuel lié à l'inflation ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité du transport.

Toute modification des tarifs applicables au transport de l'électricité dans la province engendrera un changement au niveau de la portion des frais de livraison pour tous les consommateurs d'électricité en Ontario – aussi bien les consommateurs résidentiels que les entreprises. Il est important d'examiner attentivement la présente requête pour obtenir la liste complète des demandes d'approbation.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande déposée par Niagara Reinforcement Limited Partnership. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'un changement tarifaire.

Si la requête de Niagara Reinforcement Limited Partnership est approuvée telle quelle, l'examen de la Commission des années 2021 à 2024 se limitera généralement à effectuer certains rajustements mécaniques annuels, conformément au plan tarifaire approuvé.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande de Niagara Reinforcement Limited Partnership sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de Niagara Reinforcement Limited Partnership et présenter des raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande de Niagara Reinforcement Limited Partnership. Inscrivez-vous au plus tard le **10 décembre 2019** faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de transport de Niagara Reinforcement Limited Partnership. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2018-0275**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, la marche à suivre pour déposer une lettre, la manière de participer en tant qu'intervenant ou de consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2018-0275** dans la liste qui figure sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Niagara Reinforcement Limited Partnership a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **10 décembre 2019**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).